

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration

Le lundi 14 mars 2016 à 13 h HNP/16 h HNE

Le conseil d'administration de Western Climate Initiative, inc. (le « conseil ») s'est réuni le 14 mars 2016 à Sacramento, en Californie. Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2015, examiné et approuvé les accords de financement des gouvernements participants et approuvé une modification à la Politique en matière de gestion de fonds de WCI, inc., le conseil a convoqué une séance à huis clos pour discuter de questions juridiques, de planification stratégique et de ressources humaines.

La présidente, Mary Nichols, a déclaré la séance ouverte à 13 h 12, heure du Pacifique (16 h 12, heure de l'Est). Debbie Pollard est secrétaire de séance. Un service de traduction consécutive de l'anglais au français a été offert au cours de la séance ouverte au public. Quatre membres du public ont assisté à la séance par téléphone.

Présence

Le quorum est atteint conformément aux règlements, en présence des administrateurs suivants :

- Mary Nichols (présidente)
- Rob Fleming (vice-président)
- Matt Rodriguez (trésorier)
- Jean-Yves Benoit (secrétaire)
- Geneviève Moisan
- Tim Lesiuk (par téléphone)
- Dave Tiffin, en remplacement de Jim Whitestone

Sont également présents :

- Michael Gibbs, État de la Californie
- Mark Wenzel, État de la Californie
- Bryan Lopuck, Lionbridge (interprète)
- Greg Tamblyn, directeur général de WCI, inc.
- Éric Turcotte, directeur général adjoint de WCI, inc.
- Debbie Pollard, WCI, inc.
- Kaveena Mathi, WCI, inc.

M^{me} Nichols demande à M. Tamblyn de présenter l'ordre du jour. Elle demande si un membre du conseil souhaite le modifier ou y ajouter un point. Personne ne se manifestant, le conseil aborde le premier point à l'ordre du jour.

I. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 20 novembre 2015

Le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2015 est présenté en anglais et en français.

M^{me} Nichols demande aux administrateurs s'ils ont des questions à propos du procès-verbal ou s'ils souhaitent y apporter des corrections. Le conseil n'émet aucun commentaire. M^{me} Nichols demande la même chose au public. Personne n'émet de commentaire.

M. Rodrigue propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2015 tel qu'il est présenté. La motion est appuyée par M. Benoit et adoptée à l'unanimité par le conseil.

II. Examen et approbation des ententes de financement

Trois ententes de financement sont soumises à l'examen du conseil. La première concerne WCI, inc. et l'État de la Californie. Le texte de l'entente a été distribué aux administrateurs avant la séance et publié sur le site Web de WCI, inc. M. Tamblyn signale que cette entente est similaire à celle précédemment conclue avec WCI, inc., à quelques modifications près. Celles-ci ont été examinées par le directeur général de WCI, inc. et par son conseiller juridique, Chris Delfino. Des représentants du Québec et de l'Ontario ont également pu en prendre connaissance et émettre leurs commentaires avant la séance.

M^{me} Nichols demande alors si le conseil ou le public a des questions. Il n'y en a aucune.

M. Rodrigue propose d'approuver l'entente de financement tel qu'elle est présentée. La motion est appuyée par M. Fleming et adoptée à l'unanimité par le conseil.

La deuxième entente concerne WCI, inc. et la province de Québec. Le texte de l'entente a été distribué aux administrateurs avant la séance et publié sur le site Web de WCI, inc. M. Tamblyn signale que cette entente est aussi similaire à celle précédemment conclue avec WCI, inc., à quelques modifications près. Celles-ci ont été examinées par le directeur général de WCI, inc. et par son conseiller juridique, Chris Delfino. Des représentants de la Californie et de l'Ontario ont également pu en prendre connaissance et émettre leurs commentaires avant la séance.

M^{me} Nichols demande alors si le conseil ou le public a des questions. Il n'y en a aucune. M^{me} Moisan propose d'approuver l'entente de financement avec le Québec. La motion est appuyée par M. Rodrigue et adoptée à l'unanimité par le conseil.

La troisième entente concerne WCI, inc. et la province de l'Ontario. M. Tamblyn précise qu'il s'agit d'une première entente de financement entre WCI, inc. et l'Ontario. Celle-ci a été examinée par le directeur général de WCI, inc. et par son conseiller juridique, Chris Delfino. Des représentants de la Californie et du Québec ont eu l'occasion d'émettre leurs commentaires avant la séance, lesquels ont été intégrés à l'entente.

M^{me} Nichols demande si le conseil a des questions ou des commentaires. M. Rodriquez souhaite la bienvenue à l'Ontario, saluant son adhésion, et ajoute qu'il espère voir cette nouvelle collaboration durer de nombreuses années.

Emboîtant le pas à M. Rodriquez, M^{me} Nichols souhaite aussi la bienvenue à l'Ontario au sein de WCI, inc. M. Fleming déclare que la province, qui collabore avec WCI, inc. depuis ses débuts, se réjouit d'y adhérer à titre de gouvernement participant à part entière.

M^{me} Nichols demande alors si le public a des questions. Il n'y en a aucune.

M^{me} Nichols demande une motion pour approuver l'accord de financement avec l'Ontario tel qu'il est présenté. M. Benoit propose d'approuver l'accord de financement avec l'Ontario. La motion est appuyée par M. Fleming et adoptée à l'unanimité par le conseil.

III. Modification de la Politique en matière de gestion de fonds de WCI, inc.

M. Tamblyn soumet à l'examen du conseil une modification proposée à la Politique en matière de gestion de fonds (la « politique ») de WCI, inc. Il rappelle les faits. WCI, inc. (la « société ») s'est dotée d'une politique établissant ses exigences relatives à la gestion de ses fonds. Le comité des finances est chargé d'examiner la politique et de soumettre ses recommandations au conseil s'il estime que des modifications sont nécessaires.

La documentation distribuée pour la séance comprenait une note du comité des finances dans laquelle il recommande une modification de la répartition des actifs admissibles qui, bien qu'en phase avec les objectifs de la politique, exigerait un pourcentage jugé trop élevé d'actifs sous forme de liquidités.

Les fonds de la société sont actuellement répartis dans un compte chèques, des certificats de dépôt et un compte dont les montants sont garantis par des titres du Trésor américain. Comme l'indique le rapport du trésorier pour 2015, la société détenait durant la période évaluée environ 5 % de ses actifs sous forme de liquidités, ce qui est en deçà de la fourchette de répartition autorisée par la politique. M. Tamblyn explique qu'en raison de la structure des accords de financement de WCI, inc. et de la nécessité de budgétiser des services qui seront rendus ultérieurement, la part de liquidités de la société est inférieure au seuil établi dans la politique au moment de son adoption en 2012.

Le comité des finances a évalué deux options en vue de rendre la répartition des avoirs conformes à la politique. La première consiste à ouvrir des comptes chèques dans différentes institutions financières, ce que le comité des finances a toutefois jugé irréaliste puisqu'il faudrait créer jusqu'à douze comptes. La seconde option consiste à abaisser le seuil de répartition autorisé de 25 % à 0 %. Le comité des finances estime que les actifs financiers utilisés, soit les liquidités, les certificats de dépôt et le compte garanti par des titres du Trésor américain, peuvent respecter les objectifs de la politique avec une moindre part d'actifs sous forme de liquidités. Le comité recommande donc au conseil de modifier la fourchette de répartition dans le tableau 1 de la Politique en matière de gestion de fonds afin que la part de liquidités puisse être de 0 % à 100 %.

M^{me} Nichols demande si le conseil a des questions ou des commentaires. M. Rodriquez estime que la note de M. Tamblyn a fait le tour de la question et se dit d'accord avec la recommandation. Il

propose d'approuver la modification à la Politique en matière de gestion de fonds de WCI, inc. telle qu'elle est présentée. M^{me} Moisan appuie la motion.

M^{me} Nichols demande aux administrateurs s'ils souhaitent en discuter. M. Fleming demande à M. Tamblyn si les besoins de liquidités pour les activités courantes de la société sont bel et bien inférieurs au seuil établi dans la politique. M. Tamblyn le confirme et précise qu'il n'est nul besoin de conserver 25 % des actifs de la société sous forme de liquidités pour effectuer les flux de trésorerie nécessaires. M. Fleming et M^{me} Nichols remercient M. Tamblyn pour ces éclaircissements.

Sur une motion dûment appuyée en vue d'approuver la modification à la Politique en matière de gestion de fonds, M^{me} Nichols demande le vote. La motion est approuvée à l'unanimité par le conseil. M^{me} Nichols charge M. Tamblyn d'apporter la modification approuvée à la politique et de publier le document mis à jour sur le site Web de WCI, inc.

IV. Compte rendu de l'adhésion de l'Ontario à WCI, inc.

M. Fleming présente l'état d'avancement des travaux sur la nouvelle loi soumise à l'Assemblée législative de l'Ontario et le projet de règlement qui encadrera la participation de la province au système de plafonnement et d'échanges de droits d'émissions de gaz à effet de serre. La loi fixe en outre des cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour 2020 et 2030. Elle précise par ailleurs les initiatives de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans lesquelles seront réinvestis les produits des ventes réalisées dans le cadre du système de plafonnement et d'échanges de droits d'émissions de gaz à effet de serre.

M. Tiffin commente brièvement les activités de mise en œuvre en prévision de la première vente aux enchères indépendante de l'Ontario, prévue en mars 2017. Il indique que le personnel du gouvernement de l'Ontario collabore étroitement avec les groupes de travail de WCI, inc. concernant les fournisseurs de services, et souligne l'importance de deux activités à court terme : la migration vers la nouvelle plateforme de vente aux enchères, qui intégrera les besoins de l'Ontario, et les travaux préparatoires à l'inscription au système de suivi des entreprises ontariennes réglementées. Il qualifie ensuite de « cheminement critique » la recherche d'un fournisseur de services financiers relatifs aux ventes aux enchères.

M^{me} Nichols remercie M. Fleming et M. Tiffin pour leur compte rendu et tout le travail accompli pour mettre en œuvre leur programme. M^{me} Nichols demande aux administrateurs s'ils ont des commentaires ou des questions à formuler au sujet du compte rendu. M. Rodriguez exprime sa satisfaction à l'égard de la somme de travail accompli par la Californie, le Québec et l'Ontario. M. Fleming mentionne que M. Tiffin et lui tiennent à remercier le Québec et la Californie pour leur extraordinaire soutien à l'Ontario.

V. Rapport du directeur général

Personnel

M. Tamblyn présente le nouveau directeur général adjoint de WCI, inc., M. Éric Turcotte, basé à Québec. Il explique que M. Turcotte a pour mandat d'établir le bureau canadien de WCI, inc. et d'aider à la gestion de tous les programmes de la société.

Nouveaux contrats

M. Tamblyn présente un compte rendu concernant deux nouveaux contrats conclus avec SRA et un autre avec Monitoring Analytics.

Aperçu de l'examen des technologies planifié

M. Tamblyn fait le point sur l'examen des technologies planifié, qui portera dans un premier temps sur le système de suivi. Il s'agira d'évaluer l'état des technologies et leur conformité aux pratiques exemplaires de gestion, puis de formuler des recommandations en vue de les améliorer durablement. L'examen comportera trois volets : les services d'hébergement, le système de suivi ainsi que les mesures visant à assurer la continuité et la reprise des activités. Un énoncé détaillé des travaux sera soumis à l'approbation du conseil dans quelques mois.

Séances du conseil en 2016

M. Tamblyn annonce les dates des séances du conseil pour le reste de l'année :

- Le conseil se réunira de nouveau le 5 mai pour examiner les résultats de l'audit 2015 et la déclaration fiscale américaine.
- L'assemblée annuelle du conseil d'administration devrait se tenir à la fin septembre à Toronto pour l'élection des membres de la direction, la nomination des administrateurs siégeant aux comités, la présentation du rapport annuel du trésorier et celle des prévisions budgétaires pour 2017 et 2018.
- S'il y a lieu, le conseil se réunira au début de décembre pour discuter de points non abordés à l'assemblée annuelle.

M^{me} Nichols remercie M. Tamblyn pour son rapport et souligne que WCI, inc. a fait d'importants progrès depuis la dernière séance. Elle demande si le conseil a des questions ou des commentaires. M. Fleming signale que deux des membres du conseil pourraient se trouver dans l'impossibilité d'assister à l'assemblée annuelle à la fin septembre en raison d'autres obligations. Il communiquera avec M. Tamblyn s'il ne parvient pas à résoudre le conflit de dates.

M. Tamblyn demande si le conseil ou le public a d'autres questions. Il n'y en a aucune. M. Tamblyn conclut ainsi le rapport du directeur général.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est levée à 14 h 10, heure du Pacifique (17 h 10, heure de l'Est). Le conseil convoque ensuite une séance à huis clos pour discuter de questions juridiques, de planification stratégique et de ressources humaines.

Le tout respectueusement soumis,

Jean-Yves Benoit, secrétaire